



Vol dans un vestiaire/A qui incombe la responsabilité?

Par **nessgwada**, le **16/03/2013** à **11:28**

Bonjour,

Dans le cadre d'un vol dans un vestiaire pendant une soirée organisée, qui est responsable? La propriétaire de la salle? Les organisateurs? Les personnes qui ont mis à disposition le personnel du vestiaire?

Je veux avoir un recours en responsabilité mais je veux savoir contre qui en faite? Quels articles peuvent m'aider?

Par **chaber**, le **16/03/2013** à **13:59**

Bonjour,

>> La garantie du dépositaire

Cette extension peut être utile toutes les fois qu'un assuré met un vestiaire à la disposition de tiers dans ses propres locaux ou dans des locaux mis temporairement à sa disposition.

En cas de vols et de détériorations des vêtements et objets personnels des tiers, cette garantie ne joue que si le vestiaire est constamment surveillé par un de ses préposés et que le dépôt donne lieu à la remise d'un jeton ou d'une contre-marque dont la présentation est exigée lors du retrait du vêtement ou de l'objet déposé.>>

Cet extrait d'un article édité par la FFSA sur la responsabilité des entreprises doit répondre à votre question, notamment le second paragraphe

Il faut mettre en cause la responsabilité des organisateurs par LR avec AR

Par **nessgwada**, le **16/03/2013** à **16:15**

Je vous remercie pour votre réponse.